

13/09/2016 - Stratégie macro-régionale alpine: un instrument privilégié au service des territoires

Marc Joulaud, Michel Dantin et Jérôme Lavrilleux (PPE, Fr)

Les députés européens ont adopté aujourd'hui leur position sur la stratégie macro-régionale alpine (SUERA), dont l'objectif est de mieux articuler la répartition des fonds structurels européens et des financements nationaux et régionaux entre sept pays européens, dont cinq États membres de l'Union européenne et 48 régions, afin de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale du massif alpin.

« Les stratégies macro-régionales apportent une véritable valeur ajoutée européenne en permettant de coordonner les initiatives de villes et de régions issues de différents pays et qui partagent un massif, un fleuve ou encore un bassin maritime. Sans créer de bureaucratie inutile, elles constituent un instrument privilégié au service des territoires pour répondre à certains défis communs qui dépassent les frontières nationales », a expliqué Marc Joulaud, député européen (LR, PPE, Fr), membre de la commission du Développement régional au Parlement européen.

« La montagne crée trop souvent des barrières supplémentaires au travail en commun ! Avec cette nouvelle stratégie, elle unira les citoyens alpins pour relever plusieurs défis, notamment en termes d'interconnexions en matière de transports et de couverture numérique, d'innovation et d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie doit rester un outil utilisé par les villes et les régions alpines qui souhaitent développer ensemble des projets concrets, un territoire équilibré et répondre aux aspirations des populations locales », a déclaré Michel Dantin, député européen (LR, PPE, Fr) et maire de Chambéry.

« Dans ce texte, nous avons tenu à proposer des réalisations concrètes comme la création de pôles régionaux de recherche et des centres de formations spécifiques et en adéquation avec les caractéristiques du marché du travail dans la région alpine telles que la saisonnalité et la multi-activité », rappelle Jérôme Lavrilleux, député européen (PPE, Fr) et rapporteur sur le sujet en commission Emploi et affaires sociales. « Nous avons également proposé la mise en place d'un centre d'emploi régional multilingue en ligne. Il est essentiel de rappeler que la libre circulation des personnes est un droit fondamental et un prérequis pour atteindre les objectifs de cohésion économique, sociale, territoriale et environnementale, notamment pour les travailleurs transfrontaliers » a conclu le député.

Pour toute information:

Marc Joulaud, député européen
Tél.: 0388175243 - **Courriel :** marc.joulaud@ep.europa.eu
Site internet : www.marcjoulaud.eu